

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 03 Septembre 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

En exercice : 15

Etaient présents : 13

Votants : 13

Présents : M. FRADIN D., Mme COUDRET, M.HANOUILLE, Mme FRADIN V. :
adjoints, Mmes LANDAIS, PETROWISTE, RAVAUX, AUDEBERT, MM TRAIN,
DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET

Absents excusés : M.MARATIER, Mme GUILLOUET

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

Date de convocation : 01/10/2026 et affichée le 02/10/2026

Date d'affichage : 15/10/2026 et publication le 15/10/2026

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES
--

DELIB2026_48 : DEMANDES DE SUBVENTIONS (Collège de Gémozac et SEGPA
de Pons)

DELIB2026_49 : AVANT-PROJET Immeuble 4, Rue du Jardin Public

DELIB2026_50 : BULLETIN MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 1^{er} Octobre 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Votants : 13

Présents : M. FRADIN D., Mme COUDRET, M.HANOUILLE, Mme FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, RAVAUX, AUDEBERT,

MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET

Absents excusés : M.MARATIER, Mme GUILOUET

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS

- COLLEGE DE GEMOZAC – SEGPA de PONS

Le maire fait part :

-du courrier du collège de GEMOZAC, sollicitant une participation pour le financement du voyage scolaire en Italie en février 2027.

Trois enfants domiciliés Cravans sont concernés.

-de la demande d'aide financière de la SEGPA de PONS pour le soutien dans le cadre d'un projet de séjour à Paris en mai 2027.

1 élève de Cravans est concerné

Il est proposé de verser 100 € au collège de GEMOZAC

Et 40 € à la SEGPA de PONS

Le Maire soumet au vote

POUR : 11 voix

CONTRE : 2

Le Conseil Municipal,

- DECIDE

d'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention de 100 € au collège Jules Ferry de Gémozac pour participer au financement du voyage scolaire en Italie

d'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention de 40 € à la SEGPA de PONS pour participer au financement du voyage à PARIS

– article 65748 – Cette somme sera décomptée des « Divers ».

AR Prefecture

017-211701339-20261008-DELIB2026_48-DE

Reçu le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026

~~Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.~~

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,
M.DEBLAISE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339 - 2025

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2026**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 1^{er} Octobre 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Votants : 13

Présents : M. FRADIN D., Mme COUDRET, M.HANOUILLE, Mme FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, RAVAU, AUDEBERT,
MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET

Absents excusés : M.MARATIER, Mme GUILOUET

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : AVANT PROJET IMMEUBLE 4, rue du Jardin Public**Transformation d'un logement en local commercial**

Le Maire présente l'avant-projet de la transformation d'un logement en local commercial, des descriptifs des travaux à effectuer par les entreprises (menuiseries extérieures, électricité, plomberie – CVC) ainsi que l'estimatif pour ces 3 lots.

A cela, devront être ajoutés les travaux réalisés par les employés communaux (VRD – GO – Platerie- Peinture- Menuiseries intérieures)

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'avant- projet tel que présenté et le coût prévisionnel de transformation d'un logement en local commercial estimé à 29 818.00 € HT (pour les 3 lots réalisés par des entreprises)
- Demande que soient sollicitées des entreprises locales pour faire des offres
- Souhaite que soit ajouté un évier pour que le praticien puisse avoir un point d'eau pour se laver les mains (la commune se chargera du raccordement aux réseaux)
- Autorise el Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présenté délibération y compris dépôt du permis de construire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

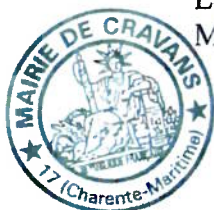
Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,

M.DEBLAISE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANSTELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339- 2025 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ / _ / 2026**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 1^{er} Octobre 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Votants : 13

Présents : M. FRADIN D., Mme COUDRET, M.HANOUILLE, Mme FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, RAVAU, AUDEBERT,
MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET

Absents excusés : M.MARATIER, Mme GUILOUET

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : BULLETIN MUNICIPAL

Véronique FRADIN, adjointe, a sollicité plusieurs entreprises pour l'impression du bulletin municipal et en présente la synthèse.

Après discussion et afin d'en diminuer le coût, il est décidé que la mairie fournirait un fichier PDF prêt pour l'impression.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de confier l'impression du bulletin municipal à Bonne Impression de SAINTES pour un montant de 1 105.92 € TTC pour 480 bulletins.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,

M.DEBLAISE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.